



Les sœurs au GODF, dix ans déjà...

JEAN-LOUIS VALIDIRE

Dix ans déjà, dix ans seulement, que les femmes ont fait leur entrée au Grand Orient de France et sont admises dans les ateliers de l'obédience au même titre que les hommes! Une occasion de faire le point sur cet événement crucial pour la plus ancienne organisation maçonnique de notre pays. Dix ans déjà tant cette nouvelle donne s'est installée comme le mode de fonctionnement évident. Dix ans seulement si l'on songe que c'est au convent de 1870 que Le frère Frédéric Desmons avait déposé au nom de sa loge *Le Progrès* à l'Orient de Saint Geniès un vœu exigeant « qu'à l'avenir les femmes soient admises au sein des ateliers et puissent participer à tous les travaux ».

Ardent défenseur d'une maçonnerie progressive sinon progressiste, il n'avait pas eu gain de cause sur ce point et fut plus « chanceux » en 1877 lorsqu'il proposa d'abolir l'obligation d'invoquer le Grand Architecte de L'Humanité et de faire de la liberté absolue de conscience la clef de voûte de l'ordre. Rompant ainsi avec les « Tables de la loi », les Constitutions d'Anderson, le Grand Orient de France, précédé par le Grand Orient de Belgique, traçait la voie d'une maçonnerie « adogmatique » ouverte aux problèmes de société. Mais, contrairement aux espérances d'une grande partie des maçons, les femmes sont restées aux portes des temples du GODF pendant plus d'un siècle. Comme le dit malicieusement Charles Arambourou, l'un des artisans les plus déterminés du combat qui a finalement été couronné de succès, « il avait été plus facile de faire sortir dieu que de faire entrer les femmes! »

[3]

Toujours est-il que c'est entre le 24 mai et le 4 juin 2008 que les premières sœurs étaient régulièrement reçues comme apprenties par cinq loges. Le 10 juin 2010, la Chambre suprême de justice maçonnique confirmait la régularité du processus. Ce résultat, bien que tardif, était exemplaire de la volonté du Grand Orient de France de montrer sa spécificité en laissant la liberté aux loges de choisir leur propre voie en acceptant d'initier ou non des femmes. C'était d'ailleurs ce qui s'était passé en 1877 à l'occasion de l'abandon de la référence au Grand Architecte de l'Univers.

Mais comme le rappelle Cécile Révauger qui se félicite du chemin parcouru la liberté laissée aux loges de ne pas initier de femmes ou d'accepter de visiteurs, ce qui est leur absolue prérogative, ne signifie pas pour autant qu'elles ont le droit de n'accepter que des visiteurs masculins. Espérons que la sagesse et la raison l'emporteront...

Dans ce numéro, Jean-Paul Lévy décrit le quotidien d'une loge, *Le Phénix de Joigny*, avant et après le convent de 1877.

Jean-Charles Nehr, infatigable exégète de la maçonnerie, interroge le mythe d'Hiram pour déceler, dans l'évolution des rituels, l'ambiguïté du mystère.